

NOMENCLATURE : 8.9

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20251008-DLB14_08102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2025

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS –
JEU-CONCOURS « QUI EST NOTRE TALENT CACHE ? »
- RECOMPENSE AUX LAUREATS

Rapporteur : Madame Hélène CORRE

Poursuivant sa volonté de soutenir la création et les animations artistiques sur le territoire, la Ville de LENS s'est associée au concours « Qui est notre talent caché » organisé par l'Association « Multipass », domiciliée à Lens et dont l'objet est de promouvoir les activités culturelles, musicales et de divertissements intergénérationnels à Lens et dans les Hauts de France.

Cette collaboration s'est concrétisée par la mise à disposition de salles au sein des différents quartiers pour les auditions, ainsi que de la scène du Colisée pour la finale intégrée à la programmation des grandes fêtes de Lens.

Désireuse de récompenser et de valoriser le talent des lauréats désignés par le jury au sein des catégories « 6/14 ans », « 15/25 ans », « 26 ans et plus » et « toutes catégories confondues », la Ville de Lens prévoit de leur offrir une session d'enregistrement d'un single en studio pour une dépense globale estimée à 1 900 € TTC.

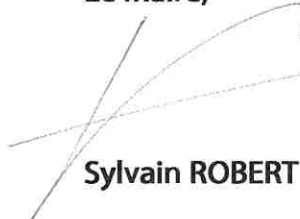
Il vous est ainsi proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De régler le montant de 1900 € TTC sur les crédits inscrits au budget 2025 de la commune.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,



Michèle MASSET

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHE EN MAIRIE LE 9 OCTOBRE 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 08 OCTOBRE 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 1^{er} octobre 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, M. LEFEBVRE, Mme GLEMBA, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRAET ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : M. DESMARETZ, Mme LAUWERS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.